AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du document d'urbanisme pour la réalisation du projet de ZAC : extension de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) LA MOUNTAGNOTTE à Biscarrosse

Par délibération n°2025-112 du 7 octobre 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes des Grands Lacs a décidé des modalités de cette concertation, organisée au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

Objet de la concertation :

- présenter au public les modifications à apporter au document d'urbanisme existant ;
- informer le public et assurer sa participation ;
- recueillir les remarques, les propositions et répondre aux questions

Dates de la concertation : Du 27 octobre 2025 et pendant toute la durée des études de mise en compatibilité du P.L.U. de la ville de Biscarrosse avec le projet de ZAC pour l'extension de la ZAE LA MOUNTAGNOTTE à Biscarrosse.

Lieux et modalités de consultation du dossier :

- En mairie de Biscarrosse : 149 avenue du 14 Juillet 40600 BISCARROSSE
- Au siège de la Communauté de Communes des Grands Lacs, centre administratif, 29 avenue Léopold Darmuzey 40160 PARENTIS EN BORN, aux jours et heures d'ouverture habituels
- Sur les sites internet de la communauté de communes des Grands Lacs et de celui de la ville de Biscarrosse, respectivement : www.ccgrandslacs.fr et sur www.ville-biscarrosse.fr

Modalités de participation :

- En complétant le registre d'observations disponible au siège de la communauté de communes des Grands Lacs
- Par courrier : Communauté de Communes des Grands Lacs – Service Développement économique – 29 avenue Léopold Darmuzey 40460 PARENTIS EN BORN
- Par email : secretariat.general@ccgrandslacs.fr en précisant en objet du courriel ZAC LA MOUNTAGNOTTE – Concertation MECDU

L'achèvement de cette concertation donnera lieu à l'établissement d'un bilan arrêtant la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec la realisation de la ZAC pour l'extension de la ZAE de la Mountagnotte.

Suite à l'approbation de ce dernier, toute personne pourra le consulter sur le site internet de la communauté de communes des Grands Lacs www.ccgrandslacs.fr et celui de la ville de Biscarrosse www.ville-biscarrosse.fr ainsi que dans le futur dossier de Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du PLU qui sera soumis à enquête publique.

Fait à Parentis-en-Born le 14/10/2025 ,

La Présidente

Communauté de Communes des Grands Lacs * PARENTIS-EN-BORN *

Françoise DOUSTE